



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DU LOIR ET CHER**

Association loi 1901  
Siège social : 20, rue Guynemer  
41000 BLOIS

**Exercice clos le 31 août 2020**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**



**Coopérons dès l'École**

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DU LOIR ET CHER**

Association loi 1901

Siège social : 20, rue Guynemer

41000 BLOIS

Exercice clos le 31 août 2020

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

A l'assemblée générale,

### **Impossibilité de certifier**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E du Loir et Cher relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

### **Fondement de l'impossibilité de certifier**

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».



Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 290 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 312 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 270 sur 312 lors de l'exercice précédent) ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et



notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 14 janvier 2021

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes

## BILAN DE L'ASSOCIATION

### OCCE DU LOIR ET CHER

ACTIF	31.08.2020			31.08.2019	PASSIF	31.08.2020	31.08.2019
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles	30	30			Fonds propres (avant affectation)	77 866	75 045
Terrains					Report à nouveau	1 400 849	1 254 296
Constructions					Résultat de l'association	359 410	36 194
Installations et matériels d'activités	87	87			Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	57 743	55 623	2 120	5 974	Total	<b>1 838 125</b>	<b>1 365 534</b>
Immobilisations en cours					<b>FONDS DEDIES ET PROVISIONS</b>		
Prêts OCCE	3 349	3 349		7 549	Fonds dédiés	11 000	28 832
Autres immobilisations financières					Provisions pour risques		15 000
Total	<b>61 209</b>	<b>59 089</b>	<b>2 120</b>	<b>13 523</b>	Provisions pour charges	149	
					Total	<b>11 149</b>	<b>43 832</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
Stocks	1 272		1 272	2 715	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	3 247		3 247	1 554	Emprunts et dettes assimilées	0	
Comptes courants OCCE	4 560		4 560		Fournisseurs	12 138	6 982
Autres créances (dont erreurs débitrices)	3 480		3 480	3 312	Dettes fiscales et sociales	8 572	4 516
Trésorerie	1 862 304		1 862 304	1 400 760	Comptes courants OCCE		1 346
Charges constatées d'avance				348	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	6 999	
Total	<b>1 874 862</b>		<b>1 874 862</b>	<b>1 408 687</b>	Produits constatés d'avance		
					Total	<b>27 708</b>	<b>12 844</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 936 071</b>	<b>59 089</b>	<b>1 876 982</b>	<b>1 422 210</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 876 982</b>	<b>1 422 210</b>

**OCCE DU LOIR ET CHER**

	2019/2020	2018/2019
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations perçues	271 880	345 842
Ventes de produits	648 999	786 522
Prestations de service et animations	239 243	379 422
Subventions d'exploitation	580 020	786 662
Dons et Mécénat		2 363
Contributions financières	2 430	2 130
Autres produits	77 746	151 400
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés	17 832	13 847
Total	<b>1 838 151</b>	<b>2 468 187</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de fournitures à céder	417 344	513 088
Variation des stocks de fournitures à céder	1 443	-213
Autres achats et charges externes	841 528	1 613 474
Aides financières	22 728	18 162
Impôts et taxes	1 822	1 572
Salaires	17 132	22 371
Charges sociales	3 840	10 043
Cotisations reversées	33 415	30 115
Autres charges	89 484	128 208
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	46 826	76 130
Dotations aux dépréciations et provisions	149	
Report en fonds dédiés		18 306
Total	<b>1 475 711</b>	<b>2 431 256</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>362 439</b>	<b>36 931</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits des placements	8 612	10 619
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>8 612</b>	<b>10 619</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>	<b>8 612</b>	<b>10 619</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>	<b>371 052</b>	<b>47 550</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	82 938	80 590
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions	15 000	
Total	<b>97 938</b>	<b>80 590</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	106 231	91 946
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions	3 349	
Total	<b>109 579</b>	<b>91 946</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>	<b>-11 641</b>	<b>-11 357</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>	<b>359 410</b>	<b>36 194</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	131 560	63 443
Total	131 560	63 443
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	131 560	63 443
Total	131 560	63 443

## ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DU LOIR ET CHER

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2020. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	1 876 982,29 €	1 422 210,42 €
Résultat de l'exercice :	359 410,38 €	36 193,80 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	312	312
dont coopératives et foyers agrégés :	290	270
dont coopératives et foyers non agrégés :	22	42
Nombre de coopérateurs :	28 078	29 732
Heures de bénévolat du siège départemental	450	900
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	4 334	1 407
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	3	1 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	131 560 €	63 443 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

### 1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

### 2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

#### 2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

#### 2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

#### 2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

### 3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

## OCCE DU LOIR ET CHER

### 4. NOTES SUR LE BILAN

<b>Fonds associatif :</b>	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.																				
<b>Report à nouveau :</b>	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.																				
<b>Résultat exercice :</b>	359 410,38	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 1.5em;">{</td><td>dont</td></tr> <tr><td style="font-size: 1.5em;">}</td><td>dont</td></tr> <tr><td style="font-size: 1.5em;">{</td><td>dont</td></tr> <tr><td style="font-size: 1.5em;">}</td><td>dont</td></tr> </table>	{	dont	}	dont	{	dont	}	dont	<table border="0"> <tr><td>13 667,18</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td>345 743,20</td><td>pour les C.R.F. agrégés</td></tr> <tr><td>3 480,00</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td>0,00</td><td>pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs</td></tr> <tr><td>0</td><td>C.R.F. agrégés.</td></tr> </table>	13 667,18	pour le siège départemental	345 743,20	pour les C.R.F. agrégés	3 480,00	pour le siège départemental	0,00	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs	0	C.R.F. agrégés.
{	dont																				
}	dont																				
{	dont																				
}	dont																				
13 667,18	pour le siège départemental																				
345 743,20	pour les C.R.F. agrégés																				
3 480,00	pour le siège départemental																				
0,00	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs																				
0	C.R.F. agrégés.																				
<b>Autres créances :</b>	3 480,00	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 1.5em;">{</td><td>dont</td></tr> <tr><td style="font-size: 1.5em;">}</td><td>dont</td></tr> </table>	{	dont	}	dont	<table border="0"> <tr><td>3 480,00</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td>0,00</td><td>pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs</td></tr> <tr><td>0</td><td>C.R.F. agrégés.</td></tr> </table>	3 480,00	pour le siège départemental	0,00	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs	0	C.R.F. agrégés.								
{	dont																				
}	dont																				
3 480,00	pour le siège départemental																				
0,00	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs																				
0	C.R.F. agrégés.																				
entre total actif et total passif constatés dans																					
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.																					
<b>Autres dettes :</b>	6 998,74	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 1.5em;">{</td><td>dont</td></tr> <tr><td style="font-size: 1.5em;">}</td><td>dont</td></tr> </table>	{	dont	}	dont	<table border="0"> <tr><td>6 998,74</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td>0,00</td><td>pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs</td></tr> <tr><td>0</td><td>C.R.F. agrégés.</td></tr> </table>	6 998,74	pour le siège départemental	0,00	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs	0	C.R.F. agrégés.								
{	dont																				
}	dont																				
6 998,74	pour le siège départemental																				
0,00	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs																				
0	C.R.F. agrégés.																				
entre total actif et total passif constatés dans																					
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.																					
<b>Disponibilités :</b>	1 862 303,52	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 1.5em;">{</td><td>dont</td></tr> <tr><td style="font-size: 1.5em;">}</td><td>dont</td></tr> </table>	{	dont	}	dont	<table border="0"> <tr><td>115 711,10</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td>1 746 592,42</td><td>pour les C.R.F. agrégés,</td></tr> <tr><td>6 022,73</td><td>par C.R.F. agrégé.</td></tr> </table>	115 711,10	pour le siège départemental	1 746 592,42	pour les C.R.F. agrégés,	6 022,73	par C.R.F. agrégé.								
{	dont																				
}	dont																				
115 711,10	pour le siège départemental																				
1 746 592,42	pour les C.R.F. agrégés,																				
6 022,73	par C.R.F. agrégé.																				
soit en moyenne environ																					

### 5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

<b>Dotation amortissements et gros équipement :</b>	46 825,88	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 1.5em;">{</td><td>dont</td></tr> <tr><td style="font-size: 1.5em;">}</td><td>dont</td></tr> </table>	{	dont	}	dont	<table border="0"> <tr><td>4 051,43</td><td>pour le siège correspondant aux amortissements</td></tr> <tr><td>42 774,45</td><td>pour les CRF agrégés correspondant aux investissements</td></tr> <tr><td>147,50</td><td>par C.R.F. agrégé.</td></tr> </table>	4 051,43	pour le siège correspondant aux amortissements	42 774,45	pour les CRF agrégés correspondant aux investissements	147,50	par C.R.F. agrégé.		
{	dont														
}	dont														
4 051,43	pour le siège correspondant aux amortissements														
42 774,45	pour les CRF agrégés correspondant aux investissements														
147,50	par C.R.F. agrégé.														
soit en moyenne environ															
<b>Total des produits :</b>	1 944 701,24	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 1.5em;">{</td><td>dont</td></tr> <tr><td style="font-size: 1.5em;">}</td><td>dont</td></tr> </table>	{	dont	}	dont	<table border="0"> <tr><td>136 402,07</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td>1 866 950,87</td><td>pour les C.R.F. agrégés,</td></tr> <tr><td>6 437,76</td><td>par C.R.F. agrégé.</td></tr> </table>	136 402,07	pour le siège départemental	1 866 950,87	pour les C.R.F. agrégés,	6 437,76	par C.R.F. agrégé.		
{	dont														
}	dont														
136 402,07	pour le siège départemental														
1 866 950,87	pour les C.R.F. agrégés,														
6 437,76	par C.R.F. agrégé.														
soit en moyenne environ															
<b>Total des charges :</b>	1 585 290,86	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 1.5em;">{</td><td>dont</td></tr> <tr><td style="font-size: 1.5em;">}</td><td>dont</td></tr> </table>	{	dont	}	dont	<table border="0"> <tr><td>122 734,89</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td>1 521 207,67</td><td>pour les C.R.F. agrégés,</td></tr> <tr><td>5 245,54</td><td>par C.R.F. agrégés</td></tr> <tr><td>1 192,22</td><td>par C.R.F. agrégé.</td></tr> </table>	122 734,89	pour le siège départemental	1 521 207,67	pour les C.R.F. agrégés,	5 245,54	par C.R.F. agrégés	1 192,22	par C.R.F. agrégé.
{	dont														
}	dont														
122 734,89	pour le siège départemental														
1 521 207,67	pour les C.R.F. agrégés,														
5 245,54	par C.R.F. agrégés														
1 192,22	par C.R.F. agrégé.														
soit en moyenne environ															
<b>Résultat net moyen :</b>			1 192,22 par C.R.F. agrégé.												

### 6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	0,8	0,8
<b>Total</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>

### 7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	275	278
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	88%	89%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	272	249
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	298	299
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	292	293
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	2	4
Participants aux séances de formation (estimation)	20	48

## BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

### OCCE DU LOIR ET CHER

ACTIF	31.08.2020			31.08.2019	PASSIF	31.08.2020	31.08.2019
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles	30	30			Fonds propres (avant affectation)	77 866	75 045
Terrains					Résultat du siege de l'association	13 667	2 821
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	87	87			Total	<b>91 533</b>	<b>77 866</b>
Autres immobilisations corporelles	57 743	55 623	2 120	5 974	<b>FONDS DEDIES ET PROVISIONS</b>		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	11 000	28 832
Prêts OCCE	3 349	3 349		7 549	Provisions pour risques		15 000
Autres immobilisations financières					Provisions pour charges	149	
Total	<b>61 209</b>	<b>59 089</b>	<b>2 120</b>	<b>13 523</b>	Total	<b>11 149</b>	<b>43 832</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
Stocks	1 272		1 272	2 715	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	3 247		3 247	1 554	Emprunts et dettes assimilées	0	
Comptes courants OCCE	4 560		4 560		Fournisseurs	12 138	6 982
Autres créances	3 480		3 480	3 312	Dettes fiscales et sociales	8 572	4 516
Trésorerie	115 711		115 711	113 091	Comptes courants OCCE		1 346
Charges constatées d'avance				348	Autres dettes	6 999	
Total	<b>128 270</b>		<b>128 270</b>	<b>121 018</b>	Produits constatés d'avance		
					Total	<b>27 708</b>	<b>12 844</b>
<b>TOTAL</b>	<b>189 478</b>	<b>59 089</b>	<b>130 390</b>	<b>134 542</b>	<b>TOTAL</b>	<b>130 390</b>	<b>134 542</b>

**OCCE DU LOIR ET CHER**

	2019/2020	2018/2019
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations perçues	58 654	60 951
Ventes de produits	12 531	36 123
Prestations de service et animations	11 913	15 288
Subventions d'exploitation	8 113	29 862
Dons et Mécénat		2 363
Contributions financières	2 430	2 130
Autres produits	8	1 044
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés	17 832	13 847
Total	<b>111 481</b>	<b>161 609</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de fournitures à céder	8 320	29 154
Variation des stocks de fournitures à céder	1 443	-213
Autres achats et charges externes	27 025	29 593
Aides financières	22 728	18 162
Impôts et taxes	1 822	1 572
Salaires	17 132	22 371
Charges sociales	3 840	10 043
Cotisations reversées	31 638	33 053
Autres charges	9	53
Dotations aux amortissements	4 051	4 792
Dotations aux dépréciations et provisions	149	
Report en fonds dédiés		18 306
Total	<b>118 158</b>	<b>166 885</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>-6 677</b>	<b>-5 276</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits des placements	8 410	8 433
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>8 410</b>	<b>8 433</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>	<b>8 410</b>	<b>8 433</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>	<b>1 733</b>	<b>3 158</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	1 511	338
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions	15 000	
Total	<b>16 511</b>	<b>338</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	1 228	674
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions	3 349	
Total	<b>4 577</b>	<b>674</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>	<b>11 934</b>	<b>-337</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>	<b>13 667</b>	<b>2 821</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	12 375	24 750
Total	12 375	24 750
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	12 375	24 750
Total	12 375	24 750

## ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2020, qui dégage un excédent de 13 667 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août.

### 0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

### I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

### II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

#### 1. Immobilisations incorporelles et corporelles

##### a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	29,90			29,90
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	38 114,42			38 114,42
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	13 794,59	196,67		13 991,26
Mobilier de bureau	5 724,14			5 724,14
Immobilisations en cours				
<b>Total</b>	<b>57 663,05</b>	<b>196,67</b>		<b>57 859,72</b>

##### b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Un aspirateur a été acquis.

##### c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	29,90			29,90
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	38 114,42			38 114,42
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	8 014,14	3 857,41		11 871,55
Mobilier de bureau	20%	5 530,12	194,02		5 724,14
<b>Total</b>		<b>51 688,58</b>	<b>4 051,43</b>		<b>55 740,01</b>

#### 2. Immobilisations financières

Avance coopérative Montrichard	3 348,54
Dépréciation	- 3 348,54
	<b>0.00</b>

#### 3. Stocks

Agendas coopératifs	1 271,60
---------------------	----------

#### 4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	1 987,75		1 987,75
Usagers autres	679,41		679,41
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés	580,00		580,00
<b>Total</b>	<b>3 247,16</b>		<b>3 247,16</b>

**5. Comptes courants OCCE (débiteurs)**

Fédération Nationale 4 560.00

**6. Autres créances**

Subventions à recevoir 3 480.00

**7. Trésorerie**

Comptes courants 88 388.64

Livret A 23 272.84

Intérêts courus à recevoir 3 613.66

Caisse 453.96

**115 711.10****8. Charges constatées d'avance**

Néant

**III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN****1. Fonds propres**

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

**2. Fonds dédiés**

	Début	Dotations	Reprises	Fin
LALANDE (tablettes numériques)	4 843,78		3 217,08	1 626,70
ERASMUS+ LES GIRARDS	13 483,20		6 936,00	6 547,20
ERASMUS+ NOUAN	2 817,90		2 234,11	583,79
ERASMUS+ PERGAUD	2 004,60		2 004,60	
ERASMUS+ FOCH	42,80		1,24	41,56
ERASMUS+ LE BOURGEAU	5 640,00		3 439,00	2 201,00
<b>Total</b>	<b>28 832,28</b>		<b>17 832,03</b>	<b>11 000,25</b>

**3. Provisions**

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Coopérative Montrichard	15 000,00		15 000,00	
<b>Provisions pour risques</b>	<b>15 000,00</b>		<b>15 000,00</b>	
Engagement de retraite du personnel (1)		148,79		148,79
<b>Provisions pour charges</b>		<b>148,79</b>		<b>148,79</b>
Immobilisations financières		3 348,54		3 348,54
Usagers				
Autres créances				
<b>Provisions pour dépréciations</b>		<b>3 348,54</b>		<b>3 348,54</b>
<b>Total</b>	<b>15 000,00</b>	<b>3 497,33</b>	<b>15 000,00</b>	<b>3 497,33</b>

Dotations / reprises d'exploitation 148,79

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles 3 348,54 15 000,00

**Total 3 497,33 15 000,00**

(\*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet 15 000,00

(\*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

**Total 15 000,00**

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

**4. Emprunts et dettes assimilées**

Chèques à encaisser 0.06

**5. Fournisseurs**

Fournisseurs 724.01

Fournisseurs, factures non parvenues 11 413.63

**12 137.64**

## 6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	1 003.26
Urssaf	414.40
Retraite complémentaire	249.93
Prévoyance	25.20
Mutuelle	0.00
Charges sur congés payés	218.71
Prélèvement à la source	55.21
Uniformation	567.33
Impôt sur les produits financiers	<u>2 037.49</u>
	<b>4 571.53</b>

## 7. Comptes courants OCCE (crédeurs)

Néant

## 8. Autres dettes

Fonds de coopératives fermées	369.33
Avoirs à établir	679.41
Crédeurs divers	<u>5 950.00</u>
	<b>6 998.74</b>

## 9. Produits constatés d'avance

Néant

## IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	28 078	29 732
Cotisation nationale par coopérateur	1,13 €	1,11 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,97 €	0,94 €
<b>COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES</b>	<b>58 963,80</b>	<b>60 950,60</b>
Cotisations versées à la Fédération	31 728,14	33 002,52
<b>COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION</b>	<b>31 728,14</b>	<b>33 002,52</b>

### 2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères	3 983,20	25 837,40
Subventions conseil départemental	4 130,00	4 025,00
Subventions communes		
Autres subventions		
<b>Total</b>	<b>8 113,20</b>	<b>29 862,40</b>
Dont versées aux coopératives	8 113,20	25 837,40

### 3. Contributions financières

Contributions Fédération Nationale	2 430.00
------------------------------------	----------

### 4. Produits exceptionnels

Fermetures de coopératives	1 092.96
Produits sur exercices antérieurs	62.00
Reprises sur provisions pour risques	15 000.00
Produits sur opérations de gestion	<u>355.80</u>
	<b>16 510.76</b>

### 5. Charges exceptionnelles

Cotisations versées sur exercices antérieurs	549.00
Charges sur exercices antérieurs	656.00
Dépréciation avance coopérative Montrichard	3 348.54
Charges sur opérations de gestion	<u>23.30</u>
	<b>4 756.84</b>

## V - AUTRES INFORMATIONS

### 1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

## 2. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances restant dues sont :

Photocopieur (redevances annuelles de : 1 109 €. Echéance du contrat : 09/20) 92 €

## 3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

## 4. Contributions volontaires en nature

### a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de Blois, de locaux situés 20 rue Guynemer (environ 100 m<sup>2</sup>).

### b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 450 heures de travail valorisées à 12 375 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

## 5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **Banque Populaire du Val de France :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Populaire. Le compte « centralisateur » (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	173	182
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	1 025 950.00	ND
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	7 549.28	6 579.48
Montant des impôts dus par l'AD	978.83	746.08
Montant des intérêts acquis nets après impôts	<b>6 570.45</b>	<b>5 833.40</b>
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%

- **Crédit Mutuel Enseignant :**

Une seconde mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Crédit Mutuel Enseignant (convention du 24/08/2015) :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	131	125
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	783 554.46	150 445.30
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	721.93	1 679.88
Montant des impôts dus par l'AD	173,26	403.17
Montant des intérêts acquis nets après impôts	<b>548,67</b>	<b>1 276.71</b>
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%